

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD — Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

• 33. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 DES DELEGATAIRES – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

La Communauté de communes du Pays des Herbiers a pris la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019.



En 2021, la gestion de l'assainissement collectif était déléguée sur les communes du territoire suivant 5 contrats distincts de délégation de service public soit les périmètres suivants :

- commune de Mouchamps
- commune des Epesses
- commune des Herbiers
- commune de Mesnard la Barotière
- communes de Beaurepaire, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes

En application de l'article L3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année, pour chacun des périmètres, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

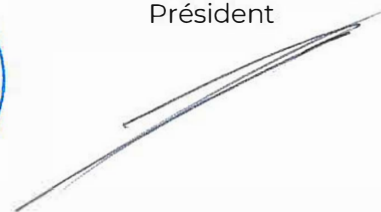
Vu les rapports d'information à l'autorité concédante pour la gestion du service public d'assainissement collectif de l'année 2021 présentés aux membres de la commission Développement Durable / Environnement du 6 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 septembre 2022,

Le Conseil communautaire prend acte des 5 rapports d'information 2021 pour l'assainissement collectif sur les 8 communes du territoire.

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



- 3 OCT. 2022

Transmise en Préfecture le :

Publiée électroniquement le : 3 octobre 2022

